Image not found or type unknown

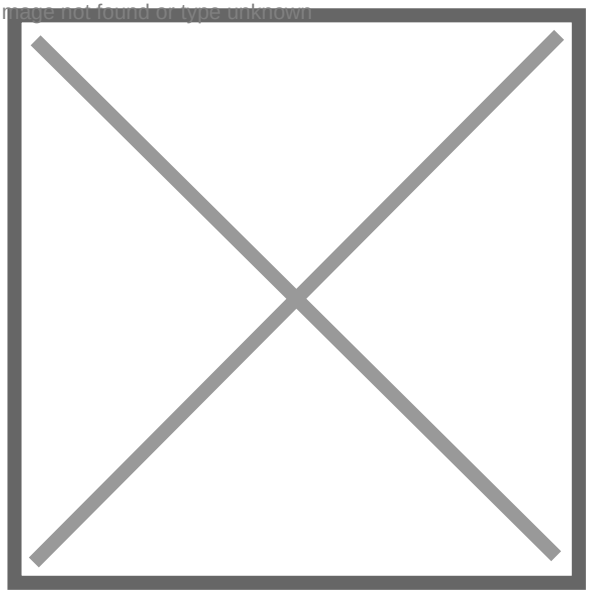

RSI saisie mobilière pour non paiement suite accident

Par **iamaware**, le **16/07/2014** à **13:56**

Bonjour,
J'ai eu quelques difficultés financières ayant entraîné un nom paiement de mes cotisations auprès du RSI.
J'ai eu la visite d'un huissier avec un procès verbal de saisie vente a qui j'ai demandé l'acte de jugement et celle ci m'a répondu qu'il n'y en a pas pour le RSI.
N'ayant pas le temps de me renseigné, j'ai prit un accord pour un règlement de 100€/mois mais i y a 2 mois j'ai pas pu réglé suite à un accident entraînant un arrêt donc pas d'entrée d'argent, j'ai retrouvé un papier de l'huissier"Vente Mobilière" collé sur ma boîte aux lettres.
Quel est le recours?.

Par **alterego**, le **16/07/2014** à **15:01**

Bonjour,

Avec qui aviez-vous pris l'accord ? RSI ou Huissier ?

Observation : quand on est à ce stade de la procédure de recouvrement RSI, c'est que l'on a été très négligent avec cet organisme, pour ne pas dire "je m'en foutiste", ou que l'on ignore tout de la procédure et que l'on a négligé de faire l'effort s'informer pour pouvoir se défendre.

Veuillez m'excuser, je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse se mettre dans cette

situation avec tous ces organismes.

Essayez d'arranger le coup avec RSI. Rapprochez-vous de votre antenne dès demain matin.
Pas par téléphone, [fluo]déplacez-vous[/fluo].

Cordialement

Par **iamaware**, le **17/07/2014** à **13:59**

Avec l'huissier

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés